Proposition de formation

Stage formation générale BAFA

Aroéven Pays de la Loire

4, rue de la Perrière 44200 NANTES
02 40 34 20 02
aroeven.nantes@aroeven.fr

www.aroeven-paysdelaloire.fr

aroeven.nantes

Aroéven Pays de la Loire

Aroéven Pays de la Loire

Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale

Le BAFA, qu'est ce que c'est ?

Le déroulement de la formation BAFA

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur) est un diplôme permettant d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en centres de vacances ou de loisirs, club de jeunes...

Pour commencer une formation BAFA, le candidat doit être âgé au moins de 16 ans le premier jour du stage. Le stagiaire dispose de 30 mois pour accomplir l'intégralité de sa formation qui se déroule en trois étapes obligatoires. A la fin de la formation, un jury départemental du ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports délibère et délivre le BAFA.

La formation BAFA se déroule de la manière suivante :

Les objectifs de la formation BAFA

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs, La formation au Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) à pour objectif :

1- De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :
- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2- D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :
- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

● Le BAFA Lycéen

● Le Bafa lycéen est une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur agréé. Il se déroule dans les locaux de l'établissement en externat ou en internat.

- Il concerne la **première session du Bafa**, la formation générale, d'une durée de huit jours.
- Il concerne des **élèves ayant au moins 16 ans** révolus au premier jour du stage.
- Il concerne des **élèves de l'établissement scolaire**, même si un partenariat inter-lycées est tout à fait envisageable.
- Il se déroule sur une période de vacances scolaires.

C'est un stage agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, encadré par des formateurs qualifiés, praticiens de l'animation volontaire.

- Il permet de former des animateurs volontaires parmi les élèves de l'établissement qui pourront réinvestir cet engagement aussi bien dans les Centres de Vacances et de Loisirs que dans l'établissement scolaire (MDL, Clubs, Associations…)
- **Il est d'un coût modéré par rapport à une formation en externat sur la Région (de 20 à 40 % moins cher selon les conditions d'accueil et de restauration) et donc plus accessible pour les lycéens.**
- Il permet de toucher un public qui ne serait peut-être pas parti en stage dans l'immédiat (manque de mobilité, coût, réalités scolaires…) mais qui se sent prêt à se lancer dans cette formation.

● Les objectifs des stages BAFA à l'Aroéven

Les différentes sessions de formation de l'Aroéven ont pour but d'apporter aux stagiaires les compétences techniques, pédagogiques et humaines nécessaires pour être capables de :

- Préciser les rôles, fonctions, tâches d'un animateur en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- Connaître les caractéristiques générales de l'enfant et de l'adolescent et les situer dans une dimension de vacances éducatives
- Connaître les différents types d'ACM, centres de vacances et de loisirs et les fonctions des personnels
- Mieux percevoir ce qui se passe dans un groupe, s'y situer en tant qu'individu, en tant qu'animateur
- Réfléchir au rôle et à l'importance des activités en accueils collectifs de mineurs
- Se familiariser avec différentes activités pratiques dans les accueils collectifs de mineurs et différentes techniques pour les mener à bien
- Mettre en œuvre une démarche de projet d'activité en lien avec un projet pédagogique
- D'appréhender les différentes réglementations et responsabilités en tant qu'animateur dans un ACM
- Assurer un rythme de vie adapté aux enfants et d'animer la vie quotidienne
- Travailler en équipe et se positionner.

Critères de validation du stage

1. **Participer activement à tous les temps de la formation**
   - Pouvoir s'exprimer
   - Etre en situation d'écoute de l'autre
   - Respect des horaires

2. **S'inscrire dans le cadre de la vie collective du stage**
   - En respectant les autres et soi-même
   - En étant vigilant à son rythme de vie
   - En respectant les tâches collectives

3. **Organiser et mener des séquences d'animation**
   - Dans le cadre des pratiques d'activités
   - Dans le cadre d'un projet
   - Montrer une réelle envie de travailler en équipe

4. **Montrer la volonté d'acquérir des compétences techniques et théoriques en relation avec la fonction d'animateur en ACM durant le stage**
   - A travers les temps d'échanges
   - A travers les temps de pratiques
   - A travers l'appropriation de l'espace documentation
   - A travers une réelle attitude de curiosité, d'échange et de remise en question

Des entretiens individuels le 3ème et le 5ème jour permettront à chacun de faire le point sur son parcours de formation et sur ces critères. Ces moments peuvent se dérouler à l'initiative de l'équipe de formation comme du stagiaire.

Stage organisé dans les lycées de l'Académie de Nantes

Depuis 2016, nous organisons chaque année des stages de formation BAFA dans les lycées suivants :

- Lycée polyvalent Aristide Briand - Saint Nazaire (44) > Contact : M. Mérot CPE
- Lycée polyvalent Léonard de Vinci – Montaigu (85) > Contact Mme Izougharane CPE
- Le Lycée polyvalent Emilien JOUBERT MAILLARD à Ancenis (44) > Mme Gervais - CPE

Planning de formation*

Stage de Formation Générale								
Jour	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8
9h00		Chants - Régulation	Chants - Régulation	Chants - Régulation	Chants - Régulation	Chants - Régulation	Présentation de l'évaluation des projets	Présentation des projets d'animation BAFA
10h00	Jeu de présentation	Connaissance de l'enfant	Réglementation	Gestion de la vie quotidienne en centre de loisirs ou de vacances	Etude de cas	Prévenir la maltraitance et les discriminations		
11h00	Règles du stage BAFA + Présentation de la semaine	Intiation au théâtre	Réglementation synthèse			Du projet educatif au projet d'activité + temps administratif	Présentation des projets d'animation BAFA	Simulation d'entretien d'embauche
12h00								
13h00	Repas 12h30 > 14h00	Repas 12h30 > 14h00	Repas 12h30 > 14h00	Repas 12h30 > 14h00	Repas 12h30 > 14h00	Repas 12h30 > 14h00	Repas 12h30 > 14h00	Repas 12h30 > 14h00
14h00	Photomontage Un animateur c'est quoi ? Présentation des photomontages	Grands jeux collectifs	Jeux collectifs	Etude du projet pedagogique du centre de loisirs	Jeux collectifs	Jeux collectifs	Présentation des projets d'animation BAFA	Rangement
15h00			Forum des ateliers manuels d'animation au choix	Visite d'un centre de Loisirs et rencontre avec le directeur	Forum des ateliers manuels d'animation au choix	rechercher un stage pratique et préparation d'un Curriculum Vitae		Validation, Certifiaction
16h00	Pause	Travaux sur les projets d'animation + installation matériel	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	
17h00	Elaboration de la charte de vie + travaux délégués et présentation		Travaux sur les Projets d'animation et Tutorat	Présentation aux formateurs des projets + Travaux sur les Projets	Travaux sur les Projets d'animation + Tutorat	Travaux sur les Projets d'animation et	Présentation des projets d'animation BAFA	Bilan du stage
18h00	Projet et méthodologie							
18h30	Fin de la journée - Régulation de groupe	Fin de la journée - Régulation de groupe	Fin de la journée - Régulation de groupe	Fin de la journée - Régulation de groupe	Fin de la journée - Régulation de groupe	Fin de la journée - Régulation de groupe		

* Planning indicatif – Ne doit pas être diffusé.

Mode d'organisation

Espace et matériel

Idéalement, pour pouvoir assurer la formation dans de bonnes conditions, l'Aroéven a besoin de trois salles de travail de 9h00 à 18h30 et d'un espace extérieur permettant d'organiser des jeux avec les stagiaires. Le matériel pédagogique est fourni intégralement par l'Aroéven.

Organisation administrative

Après avoir signé une convention, **l'Aroéven s'engage dans un premier temps à dispenser une information aux élèves sur l'intérêt, le déroulement, les critères de validation d'un stage BAFA**. L'Aroéven fournis également des affiches et flyeurs pour promouvoir cette formation au sein du lycée.

Le lycée se charge des inscriptions des stagiaires, via les bulletins d'inscriptions fournis par l'Aroéven. Le montant du stage peut être versé par le stagiaire au lycée ou directement à l'Aroéven, permettant ainsi au stagiaire de bénéficier d'aide institutionnelle (CAF, Pass Culture Sports de la région pays de la Loire.) et de payer sa formation avec des chèques ANCV.

L'Aroéven assurera les procédures de déclaration, de déroulement et de clôture du stage dans le respect de la législation en vigueur.

Effectif et durée du stage

Afin que la dynamique de groupe soit suffisante et au regard de nos pratiques de formation, l'effectif du stage doit être compris dans une fourchette de **16 à 30 stagiaires.** L'Aroéven mettra à disposition le nombre de formateurs en conséquence, en général 1 formateur pour 8 stagiaires (2 formateurs minimum).

La durée du stage de formation générale est d'au moins huit jours effectifs. Elle se déroule en continu ou en discontinu en quatre parties au plus, sur une période n'excédant pas trois mois. **(**Arrêté du 22 juin 2007 fixant les modalités d'organisation du BAFA).
Pour que la formation soit la plus bénéfique possible, celle-ci doit se dérouler sur une période courte et de manière la plus continue possible. La période de vacances est la plus opportune. Celle-ci doit se négocier suivant les disponibilités des formateurs Aroéven.

Coût et aides possibles

- **Le tarif proposé par l'Aroéven est de 280€** (tarif externat) tout compris, hors frais de restauration s'il y a. (Minimum 16 stagiaires). *A titre indicatif la formation générale BAFA est proposée au public à 390€ par l'Aroéven en demi-pension*.

- **Les aides financières dont les élèves peuvent disposer :**

> l'aide forfaitaire de la Caisse d'Allocations Familiales:
Une aide forfaitaire de la CAF, d'un montant de 91,47 Euros majoré de 15,24 Euros pour les sessions d'approfondissement centrées sur l'accueil du jeune enfant, **est accordée à tous les stagiaires ayant achevé leur BAFA,** sans condition de ressources. Le versement est effectué à l'issue des 3 stages de formation. Cet exemple d'aide est valable pour la Loire atlantique, pour les autres départements se renseigner auprès de la CAF concernée.

> le Pass culture et sport de la Région des Pays de la Loire :
Une aide de 60 Euros est attribuée par la Région des Pays de la Loire **aux jeunes de 15 à 19 ans inclus**, titulaires du chéquier "*Pass Culture Sport - Pays de Loire*". Son coût est de 8€.

> **L'Aroéven peut recevoir les chèques vacances et des paiements échelonnés sont possibles.**

La mise en œuvre de la formation

- Contacter et rencontrer l'Aroéven pour étudier les possibilités et les modalités de formation.

- Mettre en place une convention* entre l'EPLE et l'Aroéven votée par le CA du lycée. Cette Convention devra préciser :
  - -les dates
  - -le nombre de stagiaires
  - -les locaux mis à disposition et leur utilisation (salles, hébergement…)
  - -les horaires de formation
  - -le matériel fourni
  - -les rôles de chacun dans la procédure de formation (inscriptions, matériel…)

- Dispenser une information aux élèves qui peut être animée et réalisée par l'Aroéven et recueillir les inscriptions via la Vie scolaire. (L'Aroéven fournis les documents pour promouvoir le stage)

- Déroulement de la formation

- Bilan de la formation

Les documents pour communiquer sur le stage

Affiche

Fiche d'inscription

Flyer descriptif de la formation

● Convention possible

CONVENTION

STAGE DE FORMATION GENERALE BAFA
DU …… AU …….. 202….

entre les soussignés d'une part

Le lycée……, sis à ……représenté par ……..,
Proviseur, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil d'administration
du ……

et d'autre part

l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN), sise 4 rue Perrière 44200 Nantes représentée par Mr IDIER Damien

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le lycée …….. met à la disposition de l'association en dehors du temps scolaire des locaux situés dans l'enceinte du lycée aux fins exclusives de formation à la première étape du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Article 2 – Désignation des locaux

Les locaux mis à disposition sont des salles situées ……..…….…….

Article 3 – Période d'utilisation

Les locaux mis à disposition selon les besoins de l'Aroéven sont pour la période du ……soit 8 jours consécutifs. Les horaires du stage seront les suivantes : ……..

Article 4 – Règlementation générale – utilisation du matériel :

L'association pourra disposer du matériel en place dans les salles mises à disposition sous réserve de l'accord de l'établissement (Vidéo projecteur, ordinateur...). Le lycée ……. mettra à disposition des stagiaires le nécessaire pour conserver et réchauffer des plats (3 four micro-onde et 1 réfrigérateur).
Le matériel pédagogique et documentaire nécessaire au déroulement du stage sera fourni par l'Aroéven.
L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

Article 5 – Obligation administrative

L'effectif durant le stage devra être au minimum de 16 stagiaires et au maximum de 30 stagiaires et devront tous être âgés d'au moins 16 ans le premier jour de formation.

L'Aroéven assurera les procédures de déclaration, de déroulement et de clôture du stage dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle se chargera également de fournir aux élèves une

convocation leur indiquant la procédure, le déroulement du stage, les objectifs et critères de validation de la formation.

Le lycée …….se chargera de recueillir les inscriptions des élèves. Il transmettra à l'Aroéven, au plus tard 8 jours avant le début du stage la liste des inscrits, les bulletins d'inscriptions et le montant du stage correspondant à chaque stagiaire.

Le coût du stage est fixé à …….à la charge de chaque participant. Ce montant peut être financé avec les aides dont disposent les stagiaires. Cette somme représente les frais de fonctionnement liés à la formation. Elle ne comprend pas les frais de transport et de repas des participants.

Article 5 – Assurance/Sécurité/Entretien des locaux :

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'association reconnaît :
avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages inhérents aux activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.
Cette police portant le n°0901623M
a été souscrite le ……
auprès de : Groupe MAIF 79018 Niort Cedex 9
Elle en fournira copie à l'établissement à la signature de la convention.

L'association Aroéven s'engage à :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité, ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le chef d'établissement.
- avoir constaté avec le Chef d'Etablissement l'emplacement des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'association Aroéven s'engage :

- à contrôler sous sa responsabilité les entrées et les sorties des participants aux activités considérées.
- à faire respecter les règles de sécurité.

L'association s'engage à assurer le nettoyage des locaux à l'issue de la période d'utilisation.

Article 6 – Durée/Dénonciation :

La présente convention est conclue pour la semaine du ……
La présente convention pourra par ailleurs être dénoncée à tout moment par le Chef d'Etablissement pour un cas de force majeure ou si les locaux sont utilisés à des fins non conformes à l'obligation contractée par les parties.
Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les deux signataires.

Fait à Nantes en double exemplaire, le ……

Pour le lycée ……..
M…….

Pour l'Aroéven
Nantes / Pays de la Loire,
M. ……